

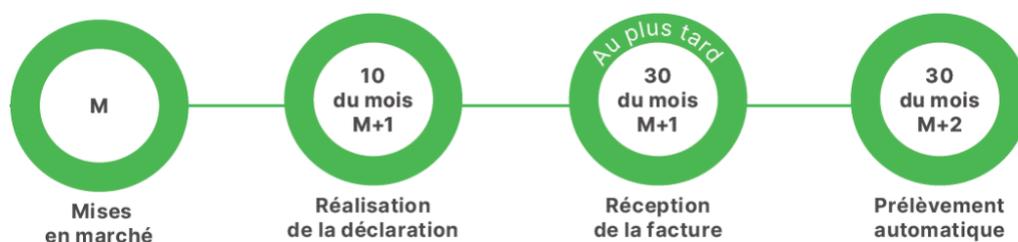
REP PMCB | Déploiement opérationnel | Déclaration

1^{ère} déclaration : Ecominéro intensifie son accompagnement auprès des producteurs et des opérateurs de déchets

La mise en œuvre opérationnelle de la REP PMCB a été lancée le 1^{er} mai dernier. En tant que principal éco-organisme de la filière minérale, Écominéro poursuit l'accompagnement de ses 1 900 adhérents – producteurs et distributeurs de matériaux et produits de construction - et des 1 000 opérateurs de déchets qui ont rejoint son réseau dans la nouvelle étape de leurs premières déclarations mensuelles. L'éco-organisme propose en effet aux professionnels une déclaration mois par mois, au réel des mises sur le marché pour les producteurs et au réel des quantités de déchets inertes collectés par les opérateurs de déchets.

Producteurs ou metteurs sur le marché et opérateurs de déchets : à chacun sa déclaration mensuelle

- Les **producteurs et distributeurs de matériaux et produits de construction** adhérents à Ecominéro doivent effectuer leur première déclaration des produits mis sur le marché pendant le mois de mai, **entre le 1er et le 10 juin 2023**, depuis leur espace dédié accessible via le site Ecominéro. Cette étape est déterminante puisqu'elle permet à Ecominéro de financer la collecte, le recyclage ou la valorisation des déchets de PMCB.



Ecominéro accompagne les producteurs dans leurs déclarations et propose [une boîte à outils](#) sur la procédure de déclaration ainsi que plusieurs webinaires, dont la prochaine date :

- o **Mardi 6 juin de 14h30 à 15h30**

- Les **opérateurs de déchets affiliés au réseau Ecominéro** doivent également déclarer les quantités de déchets inertes collectés pendant le mois de mai **entre le 1^{er} et 10 juin 2023** à Ecominéro. C'est cette procédure de déclaration qui permettra à l'éco-organisme de financer l'opérateur.

La déclaration pour les opérateurs s'effectue aussi en ligne depuis leur espace dédié. Pour faciliter la prise en main de la procédure de déclaration, Ecominéro met à la disposition des opérateurs affiliés plusieurs outils :

- des webinaires, dont les prochaines séances sont :
 - o **Le 1^{er} juin de 11h00 et 12h00**
 - o **Le 7 juin de 11h00 à 12h00**
- des [tutoriels en ligne](#) pour accompagner les opérateurs dans la procédure de déclaration et répondre aux questions les plus fréquentes.

« Toutes les équipes d'Ecominéro sont mobilisées pour accompagner les acteurs dans cette nouvelle étape de leur première déclaration, qu'ils soient producteurs ou opérateurs de déchets. En parallèle, nous continuons notre campagne de contractualisation avec les opérateurs de déchets afin d'accroître le nombre de points de reprises des déchets », souligne François Demeure Dit Latte, Directeur général d'Ecominéro.

À propos d'Ecominéro :

Ecominéro a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP aux produits et matériaux du secteur du bâtiment. L'éco- organisme permet à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets. Ecominéro est une entreprise à mission dotée d'objectifs sociaux et environnementaux. www.ecominero.fr

Et sur les réseaux sociaux :
@ecominero

